

# VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2017

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 19 décembre 2017, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 13 décembre 2017.

#### Membres présents :

M. BARNIER, maire,  
M. BOUTHÉON, Mme ROVÉRA, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,  
M. COLLARD, M. GAWEL, M. OLIVIER, M. PINEL, M. GEYSSANT, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme RÉTIF, M. AKCAYIR, M. BOURGIN, Mme DI DOMENICO, Mme MEUNIER, M. MAISONNIAL, M. MELOUX, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme JUST, Mme ROURE, conseillers municipaux.

#### Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme DAVID à Mme CHAMPAGNAT  
Mme MESSAOUDI à M. BARNIER

#### Membres absents :

Mme ALVES DE OLIVEIRA (jusqu'à la question n° 3)  
M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 15 novembre 2017 (majorité des suffrages exprimés – 3 votes contre Réussir ensemble le Chambon)

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

#### **1 – Modification du tableau des effectifs**

Afin de tenir compte des mouvements des personnels (mutations -départs/arrivées -, retraites, nominations...), le conseil municipal modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

**AGENTS TITULAIRES**

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle Situation</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>Adjoint administratif</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
<b>ETAPS principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

**AGENTS CONTRACTUELS**

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle Situation</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
<b>Adjoint d'animation</b>	<b>4 TC 1 TNC (32/35)</b>	<b>4TC 1 TNC (20/35)</b>
<b>Animateur</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Rédacteur</b>	<b>2 TC 1TNC (17.5/35)</b>	<b>2 TC 1 TNC (17.5/35) 1TNC (10.5/35)</b>

(unanimité)

**2 – Fixation du taux des taxes locales communales – Année 2018**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales qui s'établiront comme suit pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 14,65 %
- Taxe sur le foncier bâti : 24,59 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,58 %

(unanimité – 27 Pour majorité municipale – 1 Pour liste "le Chambon gagnant" – 3 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

**3 – Budget primitif 2018 - Approbation**

Monsieur FARA présente le budget primitif de l'exercice 2018, conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la précédente séance.

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 17 438 020 € et en investissement à la somme de 8 538 456 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est proposé une limitation de l'évolution des charges à caractère général (3 257 607 €). La maîtrise des dépenses de personnel est poursuivie.

(9 150 000 €). Pour ce qui est des autres charges de gestion courante (2 403 412€), il est à noter que la commune continue de soutenir le tissu associatif local et fixe l'enveloppe des concours financiers apportés aux associations locales à hauteur de 519 360€.

Concernant les recettes de fonctionnement, monsieur FARA souligne que, comme chaque année, le budget sera voté sur la base d'une estimation des principales recettes de fonctionnement.

Monsieur FARA présente les principales opérations prévues en 2018 (réhabilitation de la piscine municipale, travaux de sécurisation de RD 10.2, poursuite des travaux de création d'un parking rue Jean-Jacques Rousseau, remplacement du sol du gymnase de Pontcharra et poursuite des travaux courants d'entretien du patrimoine communal).

Enfin, monsieur le Maire et monsieur FARA remercient l'ensemble des élus et des services pour l'élaboration de ce budget.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 de la commune.  
(majorité – 28 Pour majorité municipale – 1 abstention liste "le Chambon gagnant" – 3 votes Contre liste "réussir ensemble le Chambon")

#### **4 – Subventions exceptionnelles allouées aux associations**

Le conseil municipal adopte les propositions faites par la commission des subventions lors de sa réunion du 4 décembre 2017 et décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 250 € à l'Association de sauvegarde et de protection de la vallée de Cotatay à titre de participation aux frais d'entretien de la vallée de Cotatay et d'organisation de manifestations,
- 1 600 € à l'Athlétic Club Ondaine à titre de participation aux frais d'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition de la course "la voie verte de l'Ondaine" qui s'est déroulée le 14 juillet 2017,
- 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à titre de participation aux cotisations souscrites pour couvrir les risques particuliers afférents aux missions exercées,
- 100 € à la Bibliothèque des malades de l'Hôpital Nord à titre de participation aux frais d'acquisition de livres pour la poursuite des activités de la bibliothèque,
- 300 € aux Jeunes sapeurs-pompiers Ondaine/Haut-Forez pour l'achat de tenues vestimentaires,
- 450 € au Club de kayak du Chambon-Feugerolles à titre de participation aux frais d'acquisition de deux kayaks d'occasion.  
(unanimité)

#### **5 – Pass'sportif S'Handifférence – Convention d avec les associations sportives - Approbation**

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "Pass'sportif S'Handifférence", une action partenariale est mise en place avec les associations concernées afin que les personnes en situation de handicap puissent accéder aux sports et aux loisirs.

Le conseil municipal fixe la subvention pour l'achat de matériel spécifique pour le déroulement de l'activité à hauteur de 50 % du montant, plafonné à 400 € par an.

Est fixée également une somme forfaitaire pour la saison sportive au titre de la mise à disposition des compétences et des moyens liés à l'activité, suivant le barème ci-dessous :

Le conseil municipal approuve le dispositif Pass'sportif s'Handifférence et autorise monsieur le maire à conclure les conventions correspondantes avec les associations concernées (unanimité)

## **6 – Contrat d'objectifs avec l'Association « la Roue d'Or » – Renouvellement**

Dans le cadre de sa politique de conventionnement avec les associations, le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'objectifs conclu avec la Roue d'Or pour les saisons 2018, 2019 et 2020. Monsieur le Maire est autorisé à le signer.  
(unanimité)

## **7 – OPH de l'Ondaine – Demande de garantie financière communale**

Afin de financer une opération de réhabilitation de 73 logements situés 1 rue Saint-Clément et 18-30 rue Emile Zola, l'OPH a souscrit un emprunt de 365 000 €.

Le conseil municipal décide d'accorder la garantie financière communale à hauteur de 80 % pour ce prêt.  
(majorité – 28 Pour majorité municipale – 1 abstention liste « le Chambon gagnant » – 3 votes Contre liste « réussir ensemble le Chambon »)

## **8 – Allocations pour noces d'or, diamant et palissandre**

Le conseil municipal décide d'accorder :

- l'allocation communale de 150 € pour noces d'or à :

- Mme et M. Maurice VIALLA, mariés le 7 octobre 1967 à Saint-Romain-Lachalm,
- Mme et M. Noël LEGAT, mariés le 28 octobre 1967 à Saint-Etienne,
- Mme et M. Roger VILLARD, mariés le 30 décembre 1967 à Roche-la-Molière,

- l'allocation communale de 300 € pour noces de diamant à :

- Mme et M. Paul LAFFONT, mariés le 30 août 1957 au Chambon-Feugerolles,
- Mme et M. Luigi MESSINA, mariés le 9 novembre 1957 à Firminy,

- l'allocation communale de 380 € pour noces de palissandre à :

- Mme et M. Germain FRAISSE, mariés le 25 octobre 1952 au Chambon-Feugerolles,
  - Mme et M. Marius DESSUS, mariés le 25 octobre 1952 au Chambon-Feugerolles.
- (unanimité)

## **9 – Festival « Jeune public en Ondaine » – Convention avec le Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ondaine – Approbation**

Le conseil municipal décide de reconduire le dispositif mis en place en 1999 dans le cadre de l'organisation de l'opération « Ô Festival jeunesse en Ondaine » pilotée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SIVO fixant la participation financière de la commune pour l'année 2017 à 13 519,80 €.

(unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

---